

FUSIONNER LES COMMUNES BRUXELLOISES, UNE IDÉE QUI DIVISE P. 4



Fanny Jandrain

# LE SOIR

1<sup>er</sup> JOURNAL À BRUXELLES



TOURISME  
 Marc Coucke :  
 « Je n'ai rien  
 changé à l'âme  
 de Durbuy » P. 18

## Près d'un tiers des malades de longue durée remis au travail

La réforme instituée par la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) en vue de stimuler la réintégration des travailleurs malades de longue durée, prévoyait l'établissement d'un plan progressif, adapté (les horaires, le travail à domicile...), élaboré par l'employeur sous le contrôle du médecin du travail, visant une sorte de retour en douceur sur le marché du travail après une absence de plus de trois mois.

Un an après son entrée en vigueur, la CSC a fourni au *Soir* les premières données permettant d'évaluer les effets concrets de cette réforme.

Au cours de la période couverte, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, 5.408 demandes de parcours de réintégration ont été introduites.

Pour plus de deux tiers des personnes concernées, « le médecin du travail a conclu que le malade de longue durée était définitivement incapable d'exercer son ancien métier et qu'en outre, il n'était pas en mesure d'effectuer un travail adapté », commente la CSC.

L'existence d'un parcours d'intégration ne permettra donc pas à l'Etat de réaliser une économie budgétaire substantielle dans la Sécu. En revanche, les employeurs pourront, eux, en profiter, analyse la CSC, puisque « dans ce cas, et c'est nouveau, c'est un effet de la réforme, il peut être mis fin au contrat de travail immédiatement, sans préavis ni indemnité ».

► P. 5 NOS INFORMATIONS



## Des hôpitaux vendent les données de leurs patients

© CARDON

### Une multinationale paye 22 euros par lit et par an pour savoir quels traitements et médicaments sont administrés.

Au moins une quinzaine d'hôpitaux sur la centaine installée en Belgique ont déjà vendu les données confidentielles de leurs patients à une multinationale de traitement de l'information médicale, Quintiles IMS. Le but de celle-ci est d'étudier et d'analyser la pratique de chacun des hôpitaux afin de s'en inspirer et d'en tirer le meilleur. Une information utile pour un hôpital afin de soigner mieux ou moins cher. Mais aussi pour les producteurs pharmaceutiques ou de matériel médical afin de mieux profiler leur marketing. Et la firme entend clairement vendre le résultat de son travail à qui voudra y

mettre le prix. Le patron des Mutualités chrétiennes, Jean Hermesse, dénonce une « marchandisation » en marche des soins de santé. C'est que l'ampleur des données transmises étonne. Il ne s'agit pas de savoir combien d'aspirines sont utilisées annuellement dans un hôpital, mais du détail du traitement suivi par chaque patient. Le tout, avec les données de facturation de l'hôpital aux mutuelles et à l'Inami et les résumés hospitaliers semestriels, se vend 22 euros par lit et par an, soit un gros 10.000 euros pour un hôpital de 500 lits. Se pose naturellement la

question de la légalité de cette pratique. Les données médicales étant en effet classifiées comme « données sensibles », leur détention, mais aussi leur traitement et leur échange doivent faire l'objet d'une déclaration à la Commission de la vie privée. Dans certains contrats dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, Quintiles IMS affirme à de multiples reprises qu'il s'engage à respecter la loi en la matière. Mais certaines parties du texte indiquent que la firme expliquera pourquoi le traitement qu'elle réserve aux données « n'est pas possible sur la base de données anonymisées ». *Le Soir* a interrogé la firme sur le sens de cette

réserve, mais elle s'est bornée à exposer « qu'elle prend très au sérieux la vie privée des patients et s'engage à respecter les lois et réglementations des pays dans lesquels notre société opère ».

Estimant qu'une ligne rouge a été franchie, Jean Hermesse souhaite que « ce type d'échange soit strictement régulé. Que les données employées soient strictement anonymisées. Et que ces échanges soient réservés aux projets dont l'objectif est l'amélioration de la santé, comme la lutte contre l'abus des antibiotiques. Pas pour un but mercantile ».

► P. 2 & 3 NOTRE DOSSIER

## DIABLES ROUGES Jouer en club sous peine de sortir du groupe

P. 26 & 27



ENTRETIEN  
 D<sup>r</sup> Mukwege :  
 « Guérir le corps des femmes et soigner leur âme »  
 P. 24 & 25

LITTÉRATURE  
 Kazuo Ishiguro, un Nobel inattendu et réjouissant  
 P. 3

SÉRIE BELGE  
 « Unité 42 », c'est « Esprits Criminels », la subtilité « made in Belgium » en plus.  
 P. 23

## L'ÉDITO

Béatrice Delvaux  
 ÉDITEUR EN CHEF



### LE CONTRAT DE CONFIANCE ROMPU AVEC L'HÔPITAL

A l'heure où quasi tout le monde expose sa vie privée - ses vacances, ses fêtes de famille, l'anniversaire de ses enfants, ses amours - sur Facebook ou Instagram, pourquoi donc s'indigner de la circulation de nos données médicales entre l'hôpital auquel nous les avons confiées et des firmes privées qui les utilisent dans des études comparatives ? Y a-t-il de quoi jouer les vierges effa-

rouchées lorsque ce sont les autres qui divulguent ce que nous donnons à voir à chaque minute sans nous soucier des garde-fous ?

Oui, il y a de quoi. Les éléments privés que nous dispersons chaque jour aux quatre vents ressortissent à notre propre responsabilité : leur publication est le fait de notre décision, à nous donc d'assumer les répercussions éventuelles comme, par exemple, leur utilisation à des fins non souhaitées.

Dans le cas des hôpitaux, il en va tout autrement. C'est en tant que patient que nous répondons aux questions qui nous sont posées. Cela signifie donc, primo, que nous sommes alors en état de fragilité et pas vraiment capables ou désireux de faire le tri permanent entre les statuts des informations, partageables ou pas. Secundo, la

relation patient-médecin suppose une confiance totale : l'idée est de pouvoir tout dire. Si le patient doit commencer à douter de la destination finale de ce qu'il exprime dans ce face-à-face intime avec les médecins et les infirmières, le contrat passé avec l'hôpital est rompu.

Car on parle bien ici d'un hôpital, soit d'un organisme qui est, par nature, paré d'un label de confidentialité et garanti par essence au patient qu'il peut s'abandonner au corps médical et à ses services, et non s'en

méfier. Différents événements récents ont rappelé la situation financière difficile dans laquelle se trouvent des hôpitaux, forcés de faire des choix dans les soins qu'ils offrent, les appareils qu'ils achètent, etc. La tentation peut donc être forte de se faire de l'argent sur le côté même si, dans le cas présent, il semble que les pré-

cieuses données des patients soient quasi bradées. Le secteur privé s'offrirait ainsi un accès à l'intimité des gens et au travail des médecins, souvent refusé à d'autres - patients, mutuelles -, pour pas cher. Au vu des éléments sur la table, il est impératif que l'autorité publique s'assure de l'utilisation qui est faite de ces données qui sont en possession des hôpitaux, et de leur protection, histoire de garantir au patient la maîtrise de son intimité et au médecin, le respect du secret professionnel.

23148340

-25% à partir de 2 produits participants d'1 marque

À VOS MARQUES

Découvrez une sélection des marques participantes p. 5

colruyt

23089590

SALON CARAVAN & MOTORHOME BRUSSELS EXPO 13-17 OCTOBRE 2017

PLUS DE 600 MOBILES ET MARQUES

DÉCOUVREZ CE LUNDI LE MAGAZINE MOBICAR DANS VOTRE JOURNAL



MARCHÉS	15
MÉTROLOGIE	30
DÉTENTE	34